

Le SNUipp-FSU a été reçu en audience lundi 15 février 2021. Vous retrouverez ci-dessous les demandes du SNUipp-FSU et les réponses de l'IA-DASEN de l'Oise :

- **Avec l'évolution des consignes sanitaires, quelles sont les modalités concrètes d'organisation des conseils d'école ? des conseils de maîtres, des constellations, des formations ?**

Précisions du SNUipp-FSU : Des IEN demandent à certain-es directeur-trices de réunir ces conseils sans la totalité des membres, ce qui n'est pas réglementaire. Le SNUipp-FSU est conscient des difficultés actuelles mais il n'est pas possible de réunir des instances sans que la totalité des membres de droit (ou élu-es) n'y soit conviée. Il en est de même pour les formations de proximité ou les constellations où il peut être demandé aux collègues de se retrouver sur des écoles le mercredi matin, ce qui est contraire à la consigne de non-brassage. Il faut que les personnels puissent choisir de rester chez eux pour suivre ces formations à distance. Le SNUipp-FSU rappelle la règle : les réunions en visio sont la priorité ; si elles ne peuvent pas être mises en place, des réunions peuvent se tenir avec un maximum de 6 participant-es.

Réponse de l'administration : Pour les conseils d'école ainsi que l'ensemble des réunions, le distanciel doit être privilégié. Il ne doit plus y avoir de visites de collègues en observation sur d'autres classes (comme cela était initialement prévu dans le cadre des constellations sur certaines circonscriptions) afin de respecter les dernières consignes sanitaires. De même il n'est pas possible d'organiser des temps de formation au sein d'une école avec des personnels extérieurs à cette école.

- **Lorsqu'une classe est en éviction, il est demandé, sur plusieurs circonscriptions, aux personnels de venir assurer la continuité pédagogique au sein de la classe alors que ces dernièr-es pourraient l'assurer à distance.**

Précisions du SNUipp-FSU : La liberté doit être laissée aux personnels car certain-es peuvent habiter très loin de l'école. En CHSCT-A jeudi 11 février, Mme la Secrétaire Générale a indiqué qu'aucune consigne n'avait été donnée en ce sens.

Réponse de l'administration : Madame l'IA-DASEN maintient l'obligation pour les personnels concernés de travailler depuis leur école mais restera à l'écoute de situations particulières (par exemple pour des personnels ayant de longs temps de route).

- **Il est demandé aux directeur-trices qui ont une classe en éviction d'envoyer les attestations CPAM aux familles afin que les parents puissent justifier la garde des enfants auprès de leurs employeurs :**

Réponse de l'administration : L'administration insiste pour que cette tâche continue d'être assurée par les directeurs et directrices.

Le SNUipp-FSU rappelle que cette tâche ne fait pas partie de leurs obligations réglementaires de services (Cf. le *référentiel métier des directeurs et directrices*). Cette demande n'est pas réglementaire. Elle s'ajoute au travail déjà lourd de la direction d'école.

- **État du nombre de postes de remplaçant-es et des classes non remplacées :**

Précisions du SNUipp-FSU : Pas de réponse de l'administration pour le moment.

- **Le SNUipp-FSU est également intervenu sur la situation de plusieurs écoles du département.**
- **Le non-renouvellement des 41 personnes contractuel-les assurant le remplacement des enseignant-es vulnérables de l'Oise.**

Précisions du SNUipp-FSU : Pour le SNUipp-FSU il est inadmissible que ces personnels ne soient pas renouvelé-es. Nous appelons, dans un cadre intersyndical, à un rassemblement mercredi 17 février à 12h00 devant la DSDEN de l'Oise avec une demande d'audience.

Réponse de l'administration : L'administration indique que tous les contractuel-les ont reçu un suivi attentif qui leur permettrait de se projeter sur le passage du CRPE. Quelques un.es seront renouvelé-es. Il se pourrait que la situation sanitaire s'améliore et qu'il n'y ait plus besoin de remplacer les personnels vulnérables.

Le SNUipp-FSU restera très attentif à défendre la possibilité pour ces personnels de continuer sur leurs missions.

- **Les personnels habilité-es à entrer dans une école et demander des informations à caractère confidentiel sur des élèves et des familles.**

Précisions du SNUipp-FSU : Des personnes extérieures effectuent parfois des demandes particulières auprès des écoles concernant des familles. Nous souhaitons qu'un rappel soit fait.

Réponse de l'administration : Les avocats n'ont pas à demander des informations auprès des personnels des écoles.

- **Le SNUipp-FSU demande des précisions sur les modalités que l'administration met en place quant aux convocations des personnels à la DSDEN de l'Oise à Beauvais car certaines situations pourraient être traitées plus localement.**

Précisions du SNUipp-FSU : Nous souhaitons que les personnels soient convoqués localement par les IEN comme cela s'est toujours fait.

Réponse de l'administration : À la marge certaines situations justifient que la convocation soit faite à la DSDEN Beauvais, mais il n'y a pas de volonté de généraliser ce mode de fonctionnement.

- **Organisation de la formation continue dans le département**

Précisions du SNUipp-FSU : À la suite de la mobilisation des formateur·trices de l'Oise, une première audience a été organisée par l'IA-DASEN lundi 4 janvier 2021 ; une seconde aura lieu mercredi 17 février. Nous rappelons les difficultés dans lesquelles les formateur·trices se trouvent et notamment la charge de travail qui reste importante pour les conseiller·es pédagogiques ; il y a aussi un fort sentiment d'inégalité du côté de ce qui est demandé aux PEMF et DEA.

Le SNUipp-FSU alerte également sur le calendrier de certaines formations qui apparaissent concentrées sur une seule période les mercredis matin. Une circonscription est prise en exemple avec trois réunions en l'espace d'un mois. Pour rappel, l'administration demande aux collègues de prendre leurs rendez-vous médicaux le mercredi et pendant les vacances pour ne pas perturber le service. Cela peut mettre les personnels en difficulté.

Réponse de l'administration : L'administration note et y veille. Une délégation sera reçue mercredi 17 février 2021.

- **Circulaire du mouvement et calendrier :**

Précisions du SNUipp-FSU : Le SNUipp-FSU interroge sur la date de la publication de la prochaine circulaire du mouvement, de la réponse au courrier envoyé : refus des directions profilés en REP+ notamment :

Réponse de l'administration : La circulaire du mouvement paraîtra en avril. Le serveur du mouvement n'ouvrira pas avant le 1^{er} avril mais le calendrier n'est pas encore finalisé. D'après l'IA-DASEN, les directions d'école en REP+ nécessitent des profils particuliers qui exigent des entretiens individuels.

Le SNUipp-FSU dénonce ce profilage et le manque de critères objectifs pour mener ces entretiens (le minimum serait d'utiliser une grille d'évaluation pour que les collègues qui reçoivent un avis favorable ou pas soient informés des critères retenus pour postuler sur ces postes).

- **Permutations informatisées (nombre de participant·es, modalités et calendrier pour les recours...) :**

Précisions du SNUipp-FSU : Le SNUipp-FSU intervient également sur plusieurs situations où des erreurs de barème ont été signalées.

Réponse de l'administration : 364 collègues ont participé aux permutations informatisées cette année. Aucun calibrage n'a été décidé : tous les collègues qui souhaitent rentrer dans l'Oise seront acceptés. Au niveau des recours (nouvelles modalités depuis 2020) : une

attention sera portée au calendrier pour qu'ils puissent avoir lieu avant la phase des Ineat/Exeat.

- **Date de paiement des « vacances apprenantes » :**

Précisions du SNUipp-FSU : Certain·es collègues n'ont pas du tout été payé·es des vacances apprenantes d'octobre 2020 quand d'autres n'ont pas été payé·es complètement. Le SNUipp-FSU intervient depuis plusieurs semaines sur la situation.

Réponse de l'administration : Les collègues seront payé·es dès que possible à la fois pour les personnes qui n'ont reçu aucun versement ou les collègues qui ont reçu un versement partiel. Le mois de mars est évoqué mais sans certitude absolue.

- **Modalités du versement des 1000 € supplémentaires de la prime REP+ :**

Réponse de l'administration : L'administration n'apporte pas de réponse car n'a pas d'information particulière.

- **État du remplacement dans le département, de la situation des modulateurs·trices (en REP+) ainsi que des petites directions 2-3 classes (des décharges ont été annulées du jour au lendemain) :**

Précisions du SNUipp-FSU : Le SNUipp-FSU demande que les personnels puissent se projeter. Les personnels de REP+ ont besoin des journées de décharge, les modulateur·trices doivent pouvoir reprendre les modulations, les directeurs et directrices des petites écoles doivent avoir du temps de décharge.

Réponse de l'administration : L'administration a bien conscience de la problématique et indique que les décharges des directeur·trices des petites écoles seront prioritairement mises en place dès que la situation le permettra.

- **Professeurs des écoles stagiaires : nombre de démission et demande de précisions sur l'entretien professionnel (modalités, date, lieu) :**

Réponse de l'administration : 7 personnels admis n'ont pas pris leur poste à la rentrée 2020 et ont été remplacé·es par des listes complémentaires ; 5 stagiaires ont démissionné depuis le 1^{er} septembre 2020 (2 collègues en renouvellement, 2 collègues prolongé·es et 1 PES).

- **Participation aux stages syndicaux en cette période de crise sanitaire**

Précisions du SNUipp-FSU : Le SNUipp-FSU ne méconnaît pas la situation sanitaire que nous vivons mais précise que le droit syndical doit toujours exister.

Réponse de l'administration : L'administration confirme cela.

Remarques concernant la carte scolaire :

- **La prise en compte des TPS (année n) dans les effectifs des écoles (n+1) :**

Précisions du SNUipp-FSU : Il est incompréhensible que les TPS scolarisés au cours de l'année 2020-2021 ne soient pas pris en compte dans les effectifs de l'année 2021-2022. Cela nie la réalité de notre département et cela participera à aggraver encore plus notre retard en matière de scolarisation des deux ans.

Réponse de l'administration : Du fait de la perte des effectifs à la rentrée prochaine et particulièrement en maternelle, les écoles auraient des possibilités d'accueillir des TPS.

Pour le SNUipp-FSU, c'est un très mauvais signe par rapport au maintien des possibilités de scolarisation à 2 ans. Nous regrettons que cette situation ne soit pas anticipée par l'administration : cela aura pour conséquence un accès à la TPS inégalitaire selon les territoires.

- **Sur plusieurs RPI, vous souhaitez mettre en place une direction unique sur deux écoles de communes différentes. Le SNUipp-FSU s'oppose à ce choix qui n'apparaît pas réglementaire : à une école, doit être attaché un RNE et obligatoirement un poste de directeur-trice selon le code de l'éducation.**

Précisions du SNUipp-FSU : Le SNUipp-FSU s'oppose à ce choix qui n'apparaît pas réglementaire : à une école, doit être attaché un RNE et obligatoirement un poste de directeur-trice selon le code de l'éducation. De plus, il s'avère que la liste de l'évolution du réseau scolaire communiquée lors du CTSD n'est pas à jour (il y a des erreurs et des oublis).

Réponse de l'administration : Ces fusions sont un moyen de faciliter le pilotage des écoles et de délivrer de la décharge aux directeurs et directrices afin qu'ils puissent mener à bien leurs missions. Cela ne concerne que peu d'écoles sur le département.

Le SNUipp-FSU maintient l'importance de conserver une seule direction d'école par école (compliqué de gérer des situations à plusieurs kilomètres de distance).

Autres questions :

- **VAE CAPPEI :**

Réponse de l'administration : Elle sera possible à la rentrée prochaine. Les collègues intéressés doivent se rapprocher du pôle ASH de la DSDEN.

- **Date d'envoi des courriers pour informer les collègues qui ont demandé à être inscrits sur la liste d'aptitude direction école :**

Réponse de l'administration : Toutes favorables. Les courriers parviendront dans quelques jours.